

Décision de l'Assemblée plénière sur les propos sur le génocide au Rwanda tenus dans l'émission « Le Duel Polony Gluksmann » du 18 mars 2018 : réponse aux plaignants

CSA, 16 mai 2018

Assemblée plénière du CSA, 16 mai 2018

Le CSA a été saisi par de nombreux auditeurs à la suite de la diffusion sur France Inter, le 18 mars 2018, dans le Duel Natacha Polony, Raphaël Gluksmann, d'une séquence consacrée à la publication récente de documents faisant état du soutien de la France au gouvernement génocidaire du Rwanda dans le milieu des années 1990. Les plaignants déplorent que la station ait diffusé les propos de Natacha Polony minimisant l'exceptionnelle gravité du génocide des Tutsis. Ils regrettaient également que le présentateur de l'émission ait laissé diffuser de tels propos,

sans même chercher à manifester son désaccord.

Après examen de la séquence litigieuse, le Conseil a observé que les propos de Natacha Polony avaient été immédiatement contredits par l'autre débateur de la séquence, Raphaël Gluksmann. Il a également noté que l'auteur de ces déclarations n'avait pas remis en cause l'existence du génocide des Tutsis au Rwanda et avait pu, lors de l'émission suivante, s'expliquer sur le choix des termes utilisés.

Toutefois, le CSA a décidé d'informer Radio France du vif émoi que cette séquence avait pu provoquer.